

REPUBLIQUE FRANCAISE  
\_\_\_\_\_  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

\_\_\_\_\_  
Mairie d'AVIGNON

\_\_\_\_\_  
DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\_\_\_\_\_  
Séance publique du : 24 FÉVRIER 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Amy MAZARI ALLEL par Mme Frédérique CORCORAL  
M. Bernard HOKMAYAN par M. Sébastien GIORGIS  
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD  
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

AR préfecture : 084-218400075-20240224-lmc1X0100017203-DE

Date de télétransmission : 01-03-2024

Date de réception en préfecture : 1 MARS 2024

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2024

## 11

**ATTRACTIVITE : Programme Action Cœur de Ville - Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle**

**M. TUMMINO**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

La Ville d'Avignon est engagée depuis le 18 mai 2018 dans le programme Action Cœur de Ville en sa qualité de Ville « Pôle d'attractivité ». Cette démarche vient s'inscrire dans une dynamique globale et ambitieuse de revitalisation et redynamisation du centre-ville.

Dans le cadre de ce premier volet du programme, la Ville d'Avignon a pu se positionner au travers de 38 actions figurant dans son plan de financement construit autour des cinq axes thématiques obligatoires suivants :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

La réussite du programme repose sur une contractualisation entre les villes lauréates, leur agglomération, l'Etat et les partenaires du plan (Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, ANAH...). La Ville d'Avignon, la Communauté d'Agglomération et l'ensemble de leurs partenaires ont su créer cette dynamique partenariale et concrétiser des projets locaux emblématiques de requalification tels que :

- Une étude de programmation et de conception pour la requalification des Halles ;
- Une étude de préfiguration de la foncière commerce ;
- Le recrutement d'un manager du commerce pour le centre-ville ;
- Le lancement des travaux d'aménagement pour le PEM Gare centre.

La convention cadre pluriannuelle prévoit à l'article 5 que la phase deux dite de déploiement ne pourra pas excéder cinq ans et que les engagements financiers des partenaires du

programme cesseront au 31 décembre 2022.

Cependant, afin de poursuivre le travail de dynamisation des centres-villes, le Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et la Ministre Déléguée chargée des Collectivités Territoriales et de la Ruralité de l'époque ont annoncé la prolongation du dispositif dans le cadre d'une seconde phase couvrant la période à compter de 2023.

La Ville d'Avignon et le Grand Avignon ainsi que l'ensemble des partenaires préalablement cités ont souhaité prolonger leur dynamique de partenariat en adoptant un avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle.

Cet avenant décrit le plan d'actions prévisionnel global et détaillé à compter de 2023 ainsi que les différents périmètres d'intervention, notamment les périmètres retenus pour valoir ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) en application de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°57 du Conseil Municipal du 29 juin 2021 approuvant l'avenant à la convention cadre pluriannuelle "Action Coeur de Ville",

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 30 septembre 2018 approuvant le projet de convention cadre pluriannuelle "Action Coeur de Ville",

Vu la convention cadre pluriannuelle,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle,

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Ville attractive et dynamique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville pour la phase 2 du programme ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOPTE**

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Nathalie GAILLARDET

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 1 MARS 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 12 MARS 2024**